

**unéf**  
le syndicat étudiant  
& associations  
étudiantes

**ÉLECTIONS  
AU CNESER 2021**  
Spécial écoles

**UG**  
UNION DES GRANDES ÉCOLES

**LA LETTRE DES ÉLU·E·S**

**BILAN ET PROJET**

1

## LA DÉMARCHE

DES ÉLU·E·S UNEF &  
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



2

## LE BILAN

POUR LE MANDAT 2019-2021



3

## LE PROJET

POUR LE MANDAT 2021-2023



4

## LA LISTE

DES CANDIDAT·E·S UNEF &  
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES



# SOMMAIRE

<b>LE MOT DE MÉLANIE LUCE, PRÉSIDENTE DE L'UNEF</b>	<b>P.4</b>
<b>LE CNESER : SES PRÉROGATIVES, SON FONCTIONNEMENT</b>	<b>P.5</b>
<b>LE BILAN :</b>	<b>P.6</b>
<b>LE PROJET :</b>	<b>P.9</b>
<b>AXE 1 : UNIFIER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>P.10</b>
1. Défendre le service public d'enseignement supérieur	<b>P.11</b>
2. Démocratiser l'accès aux écoles publiques	<b>P.13</b>
3. Unifier le service public de l'enseignement supérieur dans l'intérêt des étudiant·e·s	<b>P.16</b>
<b>AXE 2 : DÉFENDRE LES DROITS DES ÉTUDIANT·E·S EN ÉCOLE</b>	<b>P.18</b>
1. Défendre la réussite de tou·te·s	<b>P.19</b>
2. Pour une insertion professionnelle sécurisée	<b>P.22</b>
3. Favoriser la vie étudiante et l'engagement étudiant	<b>P.23</b>
4. Pour un enseignement supérieur au service de la société	<b>P.24</b>
<b>NOS PRIORITÉS ET LA LISTE</b>	<b>P.26</b>

# LE MOT DE MÉLANIE LUCE, PRÉSIDENTE DE L'UNEF

---



**Mélanie Luce, Présidente de l'UNEF**

Du 7 au 18 juin 2021, l'ensemble des élu·e·s étudiant·e·s des conseils centraux sont invité·e·s à voter pour élire les représentant·e·s étudiant·e·s au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

Après 4 ans de mandat d'Emmanuel Macron et à 1 an des élections présidentielles, ces élections vont avoir une résonance toute particulière. En plus de la casse des droits étudiants et du libre accès à l'enseignement supérieur, entreprise depuis le début du mandat, le gouvernement a continué de détricoter l'enseignement supérieur et a accentué la concurrence entre les écoles, cherchant à rayonner à tout prix, au détriment des étudiant·e·s et de leurs droits. La crise sanitaire est, par ailleurs, venue exacerber les problématiques des étudiant·e·s en école non résolues jusqu'alors par le gouvernement.

Dans ce contexte, nous aurons plus que jamais besoin d'associer nos forces pour nous faire entendre. Que l'on soit étudiant·e·s en classe préparatoire aux grandes écoles, à celles et ceux en écoles d'ingénieurs, d'architecture, d'art, de commerce ou encore d'instituts d'études politiques, nous devons agir ensemble pour défendre un enseignement supérieur ouvert, émancipateur et démocratique pour tou·te·s. Ces éléments sont aussi un moyen de tendre, à terme, vers une unification du service publique de l'enseignement supérieur, permettant ainsi à tou·te·s de poursuivre les études de son choix, indépendamment de son origine sociale, son lieu géographique ou de sa nationalité.



# LE CNESER : SES PRÉROGATIVES, SON FONCTIONNEMENT

## Un organe au coeur des évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche



Le CNESER est le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif qui est invité à prendre position sur l'ensemble des sujets liés à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce conseil est donc compétent pour rendre un avis sur l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur pour la délivrance de formations, sur le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche et sa répartition, sur les décrets ou même les lois qui ont un impact sur l'enseignement supérieur et la recherche. Les élections du CNESER ont lieu tous les 2 ans, une fois que tou·te·s les élu·e·s des conseils centraux des universités et des écoles ont été renouvelé·e·s.

## Il est composé de représentant·e·s

11

ÉLU·E·S  
ÉTUDIANT·E·S  
DES CONSEILS  
CENTRAUX  
DES ÉCOLES ET  
UNIVERSITÉS

DES ÉTUDIANT·E·S

DES CHERCHEUR·SE·S, D'ENSEIGNANT·E·S CHERCHEUR·SE·S

DES PERSONNEL·LE·S ADMINISTRATIF·VE·S

DES CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT·E·S D'UNIVERSITÉS ET DES GRANDES ÉCOLES

DU MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE (SYNDICATS PROFESSIONNELS, MEDEF)

DES PARENT·E·S D'ÉLÈVES

DES MINISTÈRES, DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU SÉNAT

Il est composé de 11 élu·e·s étudiant·e·s sur 100 membres (60 élu·e·s de la communauté universitaire et 40 membres nommé·e·s).

## Le choix d'une démarche syndicale efficace

La démarche syndicale et combative des élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » fait notre singularité et notre force. Notre seule boussole est l'intérêt des étudiant·e·s et notre unique volonté est de transformer l'enseignement supérieur et la société dans son ensemble pour permettre un égal accès aux études. Nous faisons ainsi le choix d'utiliser tous les outils à notre disposition pour faire valoir les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s : mobilisation, travail institutionnel, etc.

Face à un enseignement supérieur en profonde mutation, nous ancrons nos actions dans le quotidien des étudiant·e·s avec une déclinaison tant nationale que locale. Faire avancer la démocratisation de l'Enseignement Supérieur, défendre le service public de l'enseignement supérieur et l'émancipation des jeunes est notre combat de tous les jours. Pour ce combat, nous aurons besoin de ton soutien tant pour le CNESER que pour créer à travers ses deux prochaines années le renouveau universitaire dont a besoin l'Enseignement Supérieur.



Imane Ouelhadj  
Tête de Liste CNESER  
Élue étudiante de  
l'Université de Nanterre

## QUEL EST L'INTÉRÊT DU CNESER ?

À l'heure actuelle, cette instance n'est pas assez démocratique au vu du peu d'élu·e·s étudiant·e·s qui y ont leur place. Pourtant, les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » font tout pour se faire entendre et porter haut et fort les aspirations des jeunes grâce :

- **PAR NOS VOTES** bien évidemment ! La majorité des points abordés sont soumis à un vote consultatif des membres du conseil national. L'UNEF accompagne systématiquement ses votes d'une intervention d'explication.
- **AUX INTERVENTIONS LIMINAIRES** : lors de chaque séance du CNESER, les élu·e·s de l'UNEF prennent la parole afin d'alerter le ministère sur ce qui se passe au quotidien pour les étudiant·e·s et faire remonter les problématiques que nous rencontrons sur nos campus et dans nos études.
- **AUX MOTIONS** qui sont des textes permettant d'interpeller la communauté universitaire sur différents sujets, et ce, en dehors de l'ordre du jour.
- **DES AMENDEMENTS** que nous pouvons proposer sur l'ensemble des textes soumis à l'avis du CNESER, comme un projet de loi, avant d'être voté.

## COMMENT VOTER ?



**Du 25 mai au 14 juin, tu vas recevoir dans ta boîte aux lettres ton matériel de vote.** Il est possible que ton établissement, malgré la situation de crise sanitaire, décide que le retrait du matériel de vote se fasse au sein de ton établissement. Dans ce cas, tu dois te déplacer au service juridique de ton université ou de ton école pour récupérer tes enveloppes.

Le matériel de vote contient 3 enveloppes et le bulletin de vote que tu dois renvoyer par la poste à partir du 7 juin 2021 ! Attention, les élu·e·s ne doivent pas renvoyer leur enveloppe au ministère avant cette date (cachet de la poste faisant foi). En effet, **le scrutin ouvre à partir du lundi 7 juin et ferme le 18 juin.** Aucune voix ne sera prise en considération lors du dépouillement si l'enveloppe est envoyée avant ou après ces dates.



Les modalités de vote étant parfois très précises et entraînant chaque année un certain nombre d'invalidations de vote, n'hésite pas à nous contacter, afin d'être accompagné·e dans le vote sur les modalités très pratiques et administratives afin que ton vote ne soit pas annulé.

**Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le 24 juin.**

## NOUS JOINDRE



01.42.02.25.55



elections@unef.fr



/unef



www.unef.fr

# LE BILAN 2019-2021

## CHIFFRES SIGNIFICATIFS



L'UNEF : Organisation étudiante la plus active pour défendre les droits des étudiant·e·s

**4 sur 22**

Motions au  
CNESER en 2 ans

**194**

Amendements  
en 2 ans

**2**

Question Prioritaire de  
Constitutionnalité (QPC)

**1**

Lettre ouverte contre la  
LPR et la judiciarisation des  
mobilisations étudiantes

# LE BILAN

Les étudiant·e·s en école rencontrent des difficultés particulières et c'est pour cela que l'UNEF a lancé l'Union des Grandes Ecoles (UGE), de manière à permettre à chaque étudiant·e en école de s'organiser et de défendre ses droits.

En effet, les étudiant·e·s en école se retrouvent face à une problématique sociale très forte due aux frais d'inscriptions qui peuvent aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros par années. Ces frais d'inscription n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et cela pose un problème important d'accès à la formation. Face à cette situation, énormément d'étudiant·e·s sont contraints de prendre un emploi à côté de leurs études pour subvenir à leur besoin ou bien d'avoir recours à des prêts étudiants qui les précarise d'autant plus.

D'autre part, l'une des principales difficultés est liée à l'accès aux droits étudiants qui ne sont pas garantis. En effet, toutes les écoles ne mettent pas en place les mêmes droits, étant donné que chaque école s'organise comme elles le souhaite. Par exemple, le droit à la seconde chance avec la mise en place des rattrapages, ou encore le droit au redoublement ne sont pas acquis. Cela crée ainsi des inégalités entre les étudiant·e·s et pénalise beaucoup d'étudiant·e·s qui n'ont donc

## Les étudiant·e·s en DCG

Nous nous sommes battu·e·s pour faire en sorte qu'il·elle·s n'aient pas à passer les examens en présentiel lors des sessions en septembre. En effet, cela posait de nombreux problèmes, notamment concernant les inscriptions vers d'autres cursus ou en années supérieures dans d'autres établissements, et pour qu'ils puissent être évalué·e·s sur le contrôle continu.

C'est ainsi que lors du premier confinement, les DCG3 ont eu ces aménagements d'examen. Cependant, le ministère a fait le choix de ne pas élargir ces mesures à tous les niveaux (DCG1 et DCG2) et ce, malgré la mobilisation des étudiant·e·s.

pas le droit à l'échec.

Face à ces problématiques, l'UNEF a mené la bataille auprès des étudiant·e·s en écoles sur un certain nombre de volets. Nous avons fait en sorte que les frais d'inscription soient gelés nationalement ces deux dernières années, et nous continuons à nous battre contre leur augmentation, notamment en soutenant la mobilisation des étudiant·e·s en INSA, dont les directions d'établissements ont la volonté d'augmenter les frais d'inscriptions, passant ainsi de 601 à 2500 euros l'année.

Par ailleurs, le contexte sanitaire a également aggravé les conditions d'études des étudiant·e·s, et il a fallu mener la bataille à propos des modalités d'examens, en particulier pour les étudiant·e·s en BTS et Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) en écoles.

## Les étudiant·e·s en BTS

Nous nous sommes mobilisé·e·s avec les étudiant·e·s en BTS et en particulier au côté du collectif « BTS en détresse » tout au long de cette année universitaire, afin qu'ils-elles puissent avoir accès à des épreuves de contrôle continu. Nous avons donc participé et initié des dates de mobilisations pour nous faire entendre avec l'ensemble des étudiant·e·s, et ainsi dénoncer l'inaction du gouvernement face à la détresse des étudiant·e·s. Nous avons par ailleurs participé à la visibilisation de ces sujets. Enfin, nous avons par ailleurs agi au sein du CNESER et du CSE (Conseil Supérieur de l'Education), en déposant une motion et ainsi mettre le ministère face à ses responsabilités. Cette démarche syndicale a porté ses fruits dans la mesure où le ministère a mis en place une session de rattrapage exceptionnelle pour ces étudiant·e·s. Bien loin d'être suffisant, nous avons également fait le choix de poursuivre notre bataille sur le volet juridique, en portant une intervention volontaire devant le Conseil d'Etat dans le recours initié par le collectif.



# LE PROJET

**2021-2023**

# AXE 1

## UNIFIER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le service public de l'enseignement supérieur rassemble des étudiant·e·s inscrit·e·s dans des établissements aux formes très diverses. On trouve d'un côté les universités, dont l'accès était censé être libre et aux frais d'inscription bas (ce n'est aujourd'hui plus le cas pour les étudiant·e·s étranger·ère·s) et aux droits étudiant·e·s cadrés. De l'autre, les écoles publiques : école d'ingénieurs, école d'architecture, école d'art, école paramédicale ou préparant aux fonctions sociales, écoles vétérinaires, « grandes écoles » etc... Si les frais d'inscription en école publique sont souvent régulés nationalement, ils sont bien plus importants qu'en université. Par ailleurs, la sélection y est rude entraînant une ségrégation sociale, et les droits étudiants sont quasi-inexistants. Ce système crée une double concurrence : celle entre le service public et les formations privées, mais aussi celle entre les deux pans du service public de l'enseignement supérieur. Face à cette configuration absurde, nous défendons l'unification du service public de l'enseignement supérieur.

Unifier le service public de l'enseignement supérieur suppose de défendre le financement public des établissements publics, mais également de s'opposer aux formations privées.

## Défendre le financement public

Les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » défendent le financement public de l'ensemble du service public de l'enseignement supérieur. Si nous sommes convaincu·e·s qu'il faut unifier le service public de l'enseignement supérieur sur le modèle de l'université, nous sommes également conscient·e·s que cette unification ne peut se faire si les écoles publiques sont sous-financées.

En effet, dans les écoles, le manque de financement pérenne se répercute directement sur les étudiant·e·s avec des augmentations des frais d'inscription, le développement de sources privées de financement ou encore le recours au financement via appels à projets. De telles réponses ne feraient qu'aggraver le fossé entre l'université et les écoles publiques. Les frais d'inscription élevés augmentent la ségrégation sociale. Le financement privé peut permettre à des organismes privés d'avoir une influence sur l'offre de formation et sur la politique de l'école, et les appels à projet ne font qu'accroître la concurrence au sein de l'enseignement supérieur public. Par ailleurs, pour y répondre, beaucoup d'écoles sont contraintes de se rapprocher d'autres établissements entraînant des fusions d'écoles et l'émergence de mastodontes, ou encore des rapprochements école/université, non pas sur le modèle de l'université, mais sur

celui des écoles, dérégulant ainsi également l'université publique.

En ce sens, la question du financement des écoles est un élément central, afin de garantir que nos établissements soient ouverts à tou·te·s et garants de la pluralité des opinions et approches scientifiques, ainsi que pédagogiques au niveau de leurs formations. Si les écoles ont moins souffert de sous-financement ces dernières années que l'université publique, car plus valorisées que les universités par les pouvoirs publics, l'ensemble des pans du service public de l'enseignement supérieur doit être financé à la hauteur de leurs besoins.

**Les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendent :**

- **Pour l'intégralité de l'enseignement supérieur public, un réinvestissement de 2 milliards d'euros/an pendant 10 ans.**
- **Le fléchage des financements publics aussi bien dans les écoles que dans les universités. Dans les écoles où les instances démocratiques sont faibles, il est d'autant plus essentiel de s'assurer que le budget investi par l'Etat soit bien investi dans l'intérêt des étudiant·e·s.**



## S'opposer aux formations privées et protéger les étudiant·e·s face aux formations factices

Le nombre d'écoles privées progresse d'année en année, accroissant constamment la concurrence entre le service public de l'enseignement supérieur et les formations privées. Cette mise en concurrence est néfaste pour les étudiant·e·s car elle entraîne une dégradation de la qualité de l'enseignement public de proximité, mais aussi parce qu'elle ne fait que renforcer la sélection sur l'argent. **Sans financement public, les écoles privées se financent en grande partie grâce aux frais d'inscription de plus en plus élevés et aux financements d'entreprises privées.** Elles créent ainsi un réseau d'entreprises influant sur la formation, mais aussi sur le recrutement futur des diplômé·e·s. L'éducation ne saurait être un lieu de bataille entre intérêts privés, elle est commune à tou·te·s. L'influence de ces entreprises privées sur nos formations, et parfois dans les instances décisionnelles des écoles, remet en cause le développement de notre esprit critique. Dans le même temps, ces écoles font payer une somme astronomique aux étudiant·e·s qui doivent souvent s'endetter. Ceux·elles qui n'ont pas les moyens ne peuvent pas bénéficier du réseau d'influence qu'elles prétendent offrir. **Elles renforcent ainsi la reproduction sociale, ajoutant également au tri sur l'argent, une sélection à l'entrée de leurs formations.** Pourtant, le contenu pédagogique de ces formations est bien loin d'être assuré puisque qu'elles échappent à tout cadrage.

**De plus, la concurrence entre les écoles publiques et les écoles privées amène de plus en plus d'écoles publiques à augmenter encore leurs frais d'inscription,** se rapprochant progressivement des prix des écoles privées. Pour certaines, c'est afin de démontrer « la qualité de leurs formations », pour d'autres, c'est par besoin de financement, et elles s'appuient sur le prix du privé pour démontrer que les leurs ne sont pas si élevés que cela. Alors que les écoles publiques sont vues comme un des seuls moyens de concurrencer le privé, **il y a urgence à mettre**

**fin à l'existence de formations privées pour permettre l'unification du service public de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiante » revendiquent :**

- **Le développement de formations publiques, à l'université, dans les domaines délaissés par le service public** (où il existe peu ou pas de formations), comme celui de la mode, du design, des nouvelles technologies (tels que les jeux vidéo par exemple), etc..

Néanmoins, aujourd'hui, près de 18 % des étudiant·e·s sont inscrit·e·s dans des établissements d'enseignement supérieur privés. Or, certaines écoles privées sont bien loin de fournir une formation réellement qualifiante. Ces écoles piègent les étudiant·e·s en leur vendant une formation dite de qualité, mais dont le contenu laisse à désirer et qui, en réalité, n'est pas reconnue par l'Etat et ne permettra pas d'obtenir des équivalences avec une formation publique, si il·elle·s souhaitent se réorienter. En ce sens, il est essentiel que l'Etat puisse réguler un maximum ces formations. **Les élu·e·s « UNEF & Association Etudiante » revendiquent :**

- **Une information obligatoire de tou·te·s les lycéen·ne·s et étudiant·e·s sur les modalités de reconnaissance par l'Etat des formations privées.**

- **L'obligation des établissements délivrant des diplômes dit « visés » (avec un visa reconnu par l'Etat) de communiquer plus fortement sur l'existence de ce visa.**

- **L'interdiction des formations aux appellations trompeuses** comme les « mastères » ou les « master of XXX » (utilisation de l'anglais pour désigner une formation avec le mot « master » dedans) qui sont confondus avec les « masters » par les étudiant·e·s

- **L'abandon de la reconnaissance du grade licence aux diplômes de bachelors de manière automatique :** ces diplômes doivent être examinés en détails pour ne pas tromper les étudiant·e·s

Une des différences les plus importantes entre les universités et les écoles publiques réside dans la procédure d'accès aux écoles qui excluent encore aujourd'hui de nombreux·ses jeunes et augmente la reproduction sociale. Entre la sélection (via concours le plus souvent), les frais d'inscription mirobolant et l'absence d'accès réel aux services du CROUS, la situation est particulièrement difficile pour les étudiant·e·s précaires. Pour unifier le service public de l'enseignement supérieur, il faut faire tomber les barrières sociales d'accès aux écoles, rapprochant ainsi celles-ci du modèle universitaire.

## Cadrer nationalement l'intégralité des frais liés à l'inscription

Face au sous-financement et au développement du privé, de plus en plus d'écoles publiques augmentent les frais liés à l'inscription. Ces frais prennent diverses formes : cela peut être des frais de dossiers, des concours d'entrée payants, des frais de scolarité, des frais de matériel pédagogique ou encore des frais supplémentaires imposés aux étudiant·e·s pour accéder à des services de l'établissement ou à des événements/voyages imposés dans le cadre de la formation.

L'ensemble de ces frais représentent un poids important pour les étudiant·e·s, et ces derniers n'ont pas tou·te·s les moyens de les supporter, augmentant ainsi la reproduction sociale et les inégalités. Pour que chaque jeune ait la possibilité de faire les études de son choix, il y a urgence à rendre le service public de l'enseignement supérieur réellement gratuit, comme l'a par ailleurs affirmé le Conseil constitutionnel il y a moins d'un an. Les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » revendiquent :

- **Un cadrage national des frais d'inscription pour l'ensemble des écoles.** C'est aujourd'hui le cas pour certaines écoles, comme les écoles d'ingénieurs, les écoles d'art ou d'architecture, mais certaines écoles échappent encore à ce cadrage.
- **La baisse des frais d'inscription** dans les écoles publiques afin de s'aligner sur les frais d'inscription universitaire
- **La baisse des frais d'inscription dans les écoles centrales extérieures aux universités et à l'École des Mines de Nancy pour revenir aux frais appliqués pour l'ensemble des diplômés d'ingénieurs**
- **L'abandon des frais différenciés pour les étudiant·e·s étranger·ère·s** (plan Bienvenu En France)
- **L'abandon de l'ensemble des frais supplémentaires imposés** dans certains établissements, de manière à permettre l'égalité dans l'accès entre l'ensemble des étudiant·e·s et la prise en charge par l'établissement des frais nécessaires à la formation



## Réformer les concours et les rendre gratuits

Un des premiers freins dans l'accès aux écoles réside dans la possibilité même de candidater. En effet, les concours d'entrées présentent un double frein dans l'accès des étudiant·e·s les plus précaires aux écoles.

Tout d'abord, nombre d'entre elles (publiques comme privées) demande le paiement de frais pour pouvoir déposer un dossier de candidature et/ou de nouveaux frais pour passer le concours d'entrée. Dans le privé, les écoles de commerce vont faire chacune payer 100€ à 200€ par école et concours alors même que celles-ci sont présentes dans le dispositif de concours BCE (Banque commune d'épreuves). Dans le public, les Instituts d'Etudes Politiques font payer 60€ pour les boursier·ère·s et 180€ pour les non boursier·ère·s par concours, alors même qu'ils font partie du même réseau, malgré l'intégration dans Parcoursup. Cet élément financier amène de nombreux·ses étudiant·e·s à ne pas candidater anticipant non seulement les frais de plusieurs concours, mais aussi, si réussite et admission, les frais d'inscription.

Ensuite, si la sélection en soit crée de la reproduction sociale, les concours sont un mode de sélection particulièrement inégalitaire. Le plus souvent composé d'un écrit et d'un oral, ils ne reflètent pas toujours réellement les connaissances et qualifications d'un·e étudiant·e. En effet, le développement d'une culture générale, exigée dans de nombreux

concours, dépend fortement du milieu social des candidat·e·s. Dans le même sens, tou·te·s les étudiant·e·s ne sont pas égaux face à la possibilité de préparer ces concours (certain·e·s doivent travailler pour financer leurs études). Enfin, l'oral est un marqueur social très important, la capacité de s'exprimer à l'oral peut être très variable et ce malgré les qualifications des étudiant·e·s candidat·e·s. Ces épreuves sont donc un frein à l'accès aux écoles pour les jeunes les plus précaires, mais aussi vecteur d'auto-censure pour tou·te·s ceux·elles qui ne se croient pas à la hauteur.

**Les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » défendent la gratuité de l'ensemble des concours et leur réforme, afin de supprimer à minima l'oral et de développer des outils pour l'accès aux concours des jeunes issu·e·s de milieux précaires.**

L'UNEF soutient la création et le développement de voies d'accès aux écoles dès le Baccalauréat, modèle qui a fait ses preuves dans le cadre de certains lycées. Ce dispositif a pour vocation de proposer des alternatives aux prépas qui sont trop coûteuses et sélectives socialement.

## Élargir l'accès aux aides du CROUS

Unifier le service d'enseignement supérieur et de la recherche, c'est aussi faire en sorte que chaque étudiant·e ait les mêmes droits et les mêmes protections sociales dans l'ensemble des établissements, ce qui n'est pas le cas actuellement au vu de la différence entre les établissements.

Les élu·e·s « UNEF& associations étudiantes » défendent le fait que chaque étudiant·e soit rattaché·e au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et non pas à d'autres ministères, comme cela peut être le cas avec le ministère de l'agriculture ou encore de la santé. Ce rattachement doit permettre à tou·te·s les étudiant·e·s en école publique de bénéficier des aides sociales existantes et des services pour les étudiant·e·s gérés par les CROUS.

L'accès aux bourses du CROUS doit permettre l'exonération des frais d'inscription de l'ensemble des étudiant·e·s boursier·e·s en plus du versement d'une aide sociale.

Cela nécessite également que les étudiant·e·s soient accompagné·e·s et informé·e·s des aides sociales à leur disposition. C'est pourquoi les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » se battent pour un plan de recrutement permettant une couverture de l'ensemble des sites d'enseignement par des assistant·e·s sociaux·les·ux.

Nous défendons également l'augmentation du nombre de services de restauration, de centres de santé etc., à proximité des lieux d'études. L'unification du service public de l'enseignement supérieur faciliterait l'accès à ces installations pour les étudiant·e·s étant aujourd'hui dans des écoles publiques. De façon intermédiaire, il y a urgence à développer des lieux de restauration assise du CROUS supplémentaires pour les étudiant·e·s en école publique



# 3

## UNIFIER LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'INTÉRÊT DES ÉTUDIANT·E·S

A contre-courant des dynamiques de regroupements actuels, l'unification du service public de l'enseignement supérieur doit se faire dans l'intérêt des étudiant·e·s. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer les passerelles entre écoles et universités, de réformer la démocratie étudiante en école, et de lutter contre les établissements aux statuts expérimentaux

### Renforcer les passerelles écoles/universités

Face au cloisonnement trop fort entre les formations universitaires et celles des écoles, il est urgent de pouvoir garantir des passerelles entre les universités et les écoles. Cela crée des parcours tubulaires (dont on ne peut dévier une fois qu'on y est entré), et renforce la concurrence et le fossé qui existe entre les établissements d'enseignement supérieur.

**Les élu·e·s « UNEF & associations étudiantes » défendent le développement de passerelles dans les deux sens : de l'école vers l'université et de l'université vers l'école.** Ces passerelles sont essentielles pour d'une part offrir aux étudiant·e·s une offre de formation plus ouverte et plus complète et d'autre part rapprocher progressivement les différents types d'établissements publics. Le développement

des passerelles permettrait notamment de limiter le stress lié à l'orientation en première année, laissant chacun·e établir son projet d'avenir au fur et à mesure de son cursus. Ces passerelles doivent être possibles tout au long du parcours scolaire et pas uniquement entre les différents cycles (licence, master, doctorat).

**Dans le même sens, développer les passerelles passe aussi par le fait de faciliter les réorientations.** Alors que 10% des étudiant·e·s souhaitent se réorienter à l'issue de la première année, les procédures de réorientation sont bien plus simple au sein des universités, qu'entre établissements. Tou·te·s les étudiant·e·s doivent avoir le droit de changer d'avis sur leur parcours d'études.

### Réformer la démocratie étudiante en école

Les étudiant·e·s, en tant qu'usager·ère·s sont les premier·e·s concerné·e·s par la politique et les stratégies pédagogiques des établissements. Pourtant, dans les écoles, les étudiant·e·s sont très peu représenté·e·s dans les conseils. Il est nécessaire de permettre aux usager·ère·s d'exprimer leur voix et cela passe par une réelle politique d'inclusion dans usager·ère·s dans les prises de décision de l'établissement.

Dans la plupart des écoles, seules quelques places au CA sont attribuées aux usager·ère·s. Pourtant les instances décisionnelles concernant la formation et la recherche nous concernent aussi. Il est donc primordial de pouvoir les investir en tant qu'usager·ère·s. Les usager·ère·s doivent d'ailleurs pouvoir avoir plus d'une ou deux places dans ces conseils,

mais a minima 5 ou 6. La mise en avant des conseils de perfectionnement est à continuer, mais ils ne sont pas suffisants, car ils n'ont aucun pouvoir décisionnel dans l'établissement. Ainsi, les élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » revendiquent :

- Un cadrage de la démocratie étudiante dans les écoles permettant de réformer les instances dirigeantes. Les étudiant·e·s (notamment sur les questions de formations), les enseignant·e·s et les personnels doivent avoir un pouvoir décisionnel.
- Le développement des référendums étudiants dans les écoles
- Le développement de budget participatif dans les écoles

## Les établissements de l'enseignement supérieur, contre les fusions des universités et des écoles sous statut expérimental

Depuis plus de 10 ans, des dynamiques de recompositions sont à l'œuvre dans l'enseignement supérieur, mettant en lien divers établissements. Contrairement à l'unification défendu par l'UNEF permettant de diminuer les frais d'inscription de tou-te-s, de réduire la sélection partout et de mettre fin à la concurrence, des alliances encore plus concurrentielles voient le jour.

C'est d'autant plus le cas depuis que le gouvernement a pris une ordonnance permettant des regroupements entre écoles et universités sous statut expérimental. Ces statuts autorisent les établissements à déroger au Code de l'éducation, aussi bien sur les questions démocratiques que sur les frais d'inscription ou la sélection. Ainsi, cette volonté de rapprochement se fait malheureusement trop souvent sous le prisme unique de la visibilité internationale et d'optimisation budgétaire. Celles-ci viennent par ailleurs dégrader les conditions d'études des étudiant·e-s.

Face à cette situation, **les élu·e-s « UNEF & Associations Etudiantes » défendent le développement d'une coopération non concurrentielle entre les établissements.** Celle-ci doit permettre, par exemple, à l'ensemble des étudiant·e-s, quel que soit leur site d'étude, de bénéficier de l'ensemble des services d'une même COMUE, comme les BU, les secrétariats pédagogiques et administratifs accessibles ou les services d'orientation.

Enfin, **les élu·e-s « UNEF & Associations Etudiantes » s'opposent à l'existence de ces établissements expérimentaux** aux statuts hybrides qui viennent renforcer encore plus l'élitisme dans l'enseignement supérieur.

# AXE 2

## DÉFENDRE LES DROITS DES ÉTUDIANT·E·S EN ÉCOLE

La ségrégation du service public de l'enseignement supérieur affecte fortement les étudiant·e·s en école, où il existe beaucoup moins de droits étudiants, et où l'absence de cadrage nationale crée des inégalités. Il y a urgence à améliorer le quotidien des étudiant·e·s en école, en ce sens, les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendront la reconnaissance de droits étudiants permettant la réussite de tou·te·s, batailleront pour la sécurisation de l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s d'autant plus essentielle en période de crise sanitaire, et agiront pour le développement de la vie étudiante et la reconnaissance de l'engagement. Enfin, nos élu·e·s lutteront pour faire des écoles publiques un pan de l'enseignement supérieur au service de la société, luttant contre les discriminations et pour la transition écologique.

## Cadrer les conditions d'évaluation

L'évaluation est un sujet important dans nos formations, mais doit constituer un outil de progression pour les étudiant·e·s, et non pas un élément qui sanctionne, et acte un niveau de compétence. Afin que les évaluations nous permettent de progresser, il est essentiel de développer l'évaluation en continue, tout au long de l'année avec un droit à la seconde chance garanti in fine. Ainsi, c'est en s'appuyant sur le contrôle continu que l'on peut utiliser les examens comme un outil de progression, afin que les étudiant·e·s comprennent leurs lacunes et avancent pas à pas vers la réussite de leur diplôme. Les examens couperet, eux favorisent le bachotage qui ne garantit pas l'assimilation de compétences et de connaissances, et qui est sources d'inégalités entre les étudiant·e·s.

D'autres part, l'évaluation doit être suffisamment encadrée, notamment dans le cas des oraux qui ont une place importante en école, mais qui sont vecteurs d'inégalités. En effet, nous ne sommes pas égaux pour aborder la prise de parole en public et sur la méthodologie qui y est attendue. Les oraux doivent être cadrés par plusieurs enseignant·e·s pour garantir une évaluation plus objective.

Cadrer les conditions d'évaluation nécessitent également de garantir des droits aux étudiant·e·s en généralisant la mise en place des régimes spécifiques d'études pour les étudiant·e·s, qui ne peuvent pas assister à l'ensemble de leurs cours (parents, salarié·e·s, en situation de handicap, sportif·ve·s de haut niveau, étudiant·e·s engagé·e·s, statut d'artiste etc...). Ce régime dérogatoire dont il·elle·s doivent pouvoir jouir doit s'accompagner :

- D'un accès aux cours et aux supports pédagogiques systématiquement
- D'emploi du temps aménagé
- La possibilité d'assister à des cours et des examens en contrôle continu sans contrôles d'assiduité
- D'avoir accès à des modules d'accompagnement pédagogiques en complément et ce, même lorsque les cours sont dispensés à distance.

Ces modalités existent déjà dans les universités, mais sont mises en place de façon très hétérogène dans les écoles, ce qui ne permet pas aux étudiant·e·s d'avoir les mêmes chances de réussite partout.

## Droit à la compensation

L'harmonisation des droits étudiants à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur passe aussi par le filet de sécurité que constitue la compensation. Ce système permet, d'une part, de valider un semestre en compensant certaines notes entre elles, d'autre part, la compensation peut également se faire

entre deux semestres afin de valider son année. Nos élu·e·s revendiquent la mise en place de la compensation semestrielle et annuelle. C'est en effet une nécessité de reconnaître de façon globale notre diplôme comme un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être etc...qui se complètent.

## Droit aux rattrapages

Le droit aux rattrapages devrait être un droit systémique, commun à tou·te·s les étudiant·e·s au sein d'un enseignement supérieur. En effet, il s'agit de garantir une réelle seconde chance, importante, quand on sait qu'1 étudiant·e sur 2 se salarie pour payer ses études et que l'emploi étudiant est la première source d'échec dans l'enseignement supérieur. Mais surtout quand on considère les frais d'inscriptions très élevés auxquels les étudiant·e·s en école consentent pour y étudier, le droit aux rattrapages devrait être la norme, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par ailleurs, la valeur du diplôme ne serait nullement impacté par un tel dispositif

puisque cela n'altère en rien la qualité de l'enseignement tout au long de l'année ni le niveau.

Ainsi, pour les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes », ce droit aux rattrapages doit aussi s'entendre dans le cadre des projets d'études dont la note ne serait pas suffisante pour valider en première session. De fait, la possibilité de le modifier et de se représenter en seconde session (qui ferait office de rattrapage) permettrait d'aider les étudiant·e·s dans la compréhension de leurs erreurs et de produire des projets de meilleures qualités.

## La règle du max

Une fois la première session et la session de rattrapage effectuées par un·e étudiant·e, il est important selon nous de revendiquer le fait que les écoles aient l'obligation de retenir que la meilleure note parmi les notes

des 2 sessions, afin de ne pas pénaliser les étudiant·e·s pour l'effort fourni dans leur travail. Ce fonctionnement est déjà en place dans plusieurs établissements et porte ses fruits.



## Pour une révolution pédagogique dans les écoles

L'enseignement supérieur doit se doter d'une pédagogie qui place l'étudiant·e au cœur de l'apprentissage dans une position active avec la mise en place de :

- La pédagogie inversée
- D'exposés afin de s'entraîner à la prise de parole en public
- Des cours avec des échanges et non pas uniquement de la prise d'informations passive.

Afin de permettre ce renouvellement des pédagogies, les élu·e·s « UNEF & Associations Étudiantes » revendiquent :

- La formation des enseignant·e·s : en effet, l'apprentissage des pédagogies innovantes ne doit pas simplement reposer sur la base de la bonne volonté de certain·e·s
- Le renforcement de l'accompagnement des étudiant·e·s en limitant les effectifs à 25 par classe, ce qui nécessite l'embauche d'enseignant·e·s supplémentaires.
- La mise en place de modules complémentaires accessibles aux étudiant·e·s qui le souhaitent, de manière à pouvoir se renforcer sur les compétences acquises ou permettre une remise à niveau. Ces modules doivent être

accessibles sur la base du volontariat en compléments des cours dispensés ou dans le cadre de cursus aménagés.

Enfin, depuis un certain temps, la question du numérique s'impose comme une nouvelle pédagogie, d'autant plus dans une période de fermeture des établissements pendant la crise sanitaire où l'on a été contraint de s'adapter à un enseignement à distance. Seulement ce qui relève d'une situation exceptionnelle ne doit pas servir d'appui pour instaurer l'enseignement à distance sur le long terme. La crise sanitaire a démontré que l'enseignement à distance n'est pas la solution, notamment à cause du manque d'accompagnement qui creuse les inégalités entre les étudiant·e·s.

Le numérique doit être pensé comme un outil pédagogique complémentaire à l'enseignement en présentiel, notamment pour permettre aux étudiant·e·s qui ont des régimes dérogatoires de suivre leurs cours dans les meilleures conditions, mais ne doit pas pour autant remplacer un cours en présentiel.

## Droit au redoublement

L'accès à l'enseignement supérieur est de plus en plus difficile, et particulièrement l'accès dans les écoles qui mettent en place une sélection très forte à l'entrée. Mais la sélection se joue également une fois dans l'établissement, puisque les établissements mettent en place une sélection par l'échec. Ainsi, certaines écoles ne permettent pas aux étudiant·e·s de poursuivre leur formation au sein de l'établissement en cas d'échec, non seulement en ne garantissant

pas le droit au redoublement, mais également parfois en excluant les étudiant·e·s en cas d'échec à un semestre.

Ainsi les élu·e·s « UNEF et Associations Étudiantes » revendiquent la mise en place d'un droit au redoublement qui soit défini nationalement pour toutes les écoles et ainsi réduire les inégalités entre les étudiant·e·s.

Tout au long de notre cursus, nous aspirons à pouvoir sortir de notre école diplômé·e et avoir la possibilité de s'insérer professionnellement et ce, de façon sécurisée sur le marché du travail. Ainsi, les élu·e·s « UNEF et Associations Étudiantes » agissent pour une insertion professionnelle sécurisée et inclusive.

C'est pourquoi nous défendons la création et le développement d'UE de préparation à l'insertion professionnelle dans nos formations. L'objectif est de former l'ensemble des étudiant·e·s aux entretiens avec un employeur. Cela doit également s'accompagner de la création de

CV (curriculum vitae), la création de lettres de motivation, la création d'entreprise etc.

Par ailleurs, nous défendons également :

- Une reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives
- Une Aide à la Recherche au Premier Emploi (ARPE) pour tou·te·s rallongée (actuellement seulement disponible pendant 4 mois) et augmentée à hauteur de 100% des bourses de l'étudiant·e·s (le montant maximum qui peut être attribué est actuellement est de 397,54 euros pour les ancien·ne·s boursier·ère·s échelon 6 et 7)



## Financement de la vie associative

La mise en place de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) est une taxe que tou-te-s les étudiant-e-s payent auprès du réseau des œuvres universitaires et scolaires à hauteur de 92 euros cette année, en plus de leurs frais d'inscriptions. Cette somme est ensuite répartie entre le CROUS et les établissements pour animer la vie étudiante et de campus, et permettre un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif.

Cependant, les établissements ne reçoivent pas la même part de la CVEC et la redistribution est largement inégale. Ainsi les étudiant-e-s en école sont les principaux concerné-e-s par

le manque de retombées concrètes sur les campus. **C'est en cela que les élu-e-s « UNEF & Associations étudiantes » exigent la totale transparence de l'utilisation de ces fonds à l'échelle nationale et locale d'une part.**

D'autre part, les étudiant-e-s sont très souvent absent-e-s des discussions sur l'utilisation de la CVEC au sein même de l'école, ce qui est aberrant puisqu'il s'agit de l'argent des étudiant-e-s. **C'est pourquoi nous revendiquons la présence systématique d'élu-e-s étudiant-e-s lors des prises de décisions à ce propos dans les instances.**

## Reconnaissance du statut d'étudiant-e engagé-e

Depuis 2017, la loi égalité et citoyenneté permet la reconnaissance de l'engagement étudiant. Ainsi, la mise en place de Régimes Spéciaux Étudiants (RSE) spécifiques pour les étudiant-e-s engagé-e-s est de rigueur dans les universités, mais très peu mises en avant dans les écoles.

Pourtant, les étudiant-e-s responsables d'organisations (syndicales et/ou associatives) ou les élu-e-s dans les conseils sont autorisé-e-s à avoir des aménagements d'études : dispensé-e-s d'assiduité en TD, un aménagement des emplois du temps etc.... Cela permet à toutes et tous de pouvoir étudier et de s'engager, de pouvoir

réussir grâce à des adaptations dans son cursus. Ainsi, la reconnaissance du statut d'étudiant-e engagé-e est d'autant plus importante dans les écoles, où la vie associative est riche et où elle permet une cohésion des étudiant.e.s en son sein.

Ainsi, nos élu-e-s seront amené-e-s à défendre la reconnaissance du statut d'étudiant-e engagé-e dans les écoles, ainsi que le fait de revendiquer des aménagements d'études tel que : les dispenses d'assiduité en cours ou encore la mise en place de contrôles terminaux.

## Consacrer les droits syndicaux en école

Les difficultés que rencontrent les étudiant-e-s engagé-e-s syndicalement dans les écoles, est un obstacle à l'implantation dans les écoles de sections syndicales. Pourtant, il s'agit d'un outil qui permet de garantir la défense des droits des étudiant-e-s en école, au même titre que n'importe quel-le autre étudiant-e dans l'enseignement supérieur. Ainsi les élu-e-s « UNEF & Associations étudiantes » revendiquent

à ce sujet :

- Des locaux syndicaux mis à disposition dans les écoles afin de permettre la pérennisation du syndicalisme dans ces lieux d'études
- La mise en place d'un véritable statut afin de protéger les étudiant-e-s engagé-e-s
- La possibilité d'intervenir lors des réunions de pré-rentree et en période électorales (élections étudiantes et élections au CROUS).

## Lutter contre les discriminations

Les écoles de l'enseignement supérieur ne sont pas isolées des problématiques de discriminations en leur sein et elles sont régulièrement pointées du doigt à propos d'affaires d'agressions sexuelles, de racisme, de LGBTI+phobies, de validisme, d'oppression ou même de harcèlement. Bon nombre d'écoles ne disposent d'aucun dispositif d'accompagnement des victimes et c'est en cela que **les élu·e·s « UNEF & Associations Étudiantes » défendent la mise en place d'un·e vice-président·e en charge de la lutte contre les discriminations, qui aurait un rôle politique dans chaque école.** Ce dispositif doit s'accompagner de moyens matériels et financiers à la hauteur des enjeux.

En effet, nos écoles ne doivent pas faire reposer cette responsabilité sur des étudiant·e·s qui seraient, sur la base du volontariat, référent·e·s contre le harcèlement et les discriminations, fonctionnement qui existe dans certaines écoles. Or, ce n'est pas une réponse pérenne pour les étudiant·e·s victimes de discriminations. En effet, la lutte contre les discriminations doit faire partie intégrante de la politique de l'école. Le·la vice-président·e doit ainsi être formé·e à la lutte contre l'ensemble des discriminations et disposer de ressources suffisantes pour agir concrètement dans l'école.

Au-delà de cela, nos élu·e·s revendiquent le caractère national et contraignant des dispositifs de lutte contre les discriminations dans les écoles. Cela concernerait :

- La mise en place des cellules de veille et d'écoute qui accompagnent les victimes de discriminations
- La reconnaissance du prénom d'usage sur les documents de l'école (carte étudiante, mail étudiant etc...)

- La mise en place de toilettes neutres sur nos campus
- La mise en place de Vice-présidence en charge de lutter contre l'ensemble des discriminations dans chaque école
- La formations des professeur·e·s et des personnel·le·s de l'école

Par ailleurs, les associations et syndicat étudiant font partie prenante de la vie de l'école et c'est en cela que leurs membres doivent être sensibilisé·e·s à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et contre le bizutage via des formations obligatoires délivrées dès la rentrée. En effet, les événements organisés sont des moyens importants de créer de la cohésion sociale, mais ils ne doivent en aucun cas devenir un cadre oppressant créant un climat anxigène, et qui accueille des pratiques dangereuses.

La formation est essentielle, mais elle doit s'accompagner de la signature d'une charte de lutte contre les discriminations par toutes les associations de l'école. Il doit, par ailleurs, y voir la mise en place de sanctions fermes si cela est nécessaire au vu de la situation qui est remontée.

Enfin, certaines associations de lutte contre les discriminations au sein de certaines écoles ont parfois bien des difficultés à se voir attribuer des subventions ou à pouvoir tenir leurs événements de sensibilisation au sein de l'école. Cette situation ne devrait jamais avoir lieu et, au contraire, valorisée par l'établissement.

## Pour la transition écologique

L'enseignement supérieur et la recherche font partie des domaines les plus en retard en matière de transition écologique. En tant que passerelle vers la vie active, nous estimons que les écoles doivent mieux se saisir de ces enjeux pour transformer, à terme, la société.

Ainsi, nous souhaitons que les directions d'établissements se saisissent davantage de cette question avec de véritables actions sur nos campus. Ce n'est un secret pour personne, nos campus sont de véritables catastrophes énergétiques. En effet, nombreux sont les bâtiments construits qui sont anciens et n'ont jamais été remis aux normes, ne serait-ce qu'en matière d'isolation.

Ainsi, alors que le projet de loi « climat et résilience » n'impose aucun pré-requis énergétique pour les bâtiments de ce type, nous souhaitons porter une telle avancée via l'instance du CNESER. Nos élu·e·s se battront pour que la réalisation d'un bilan carbone devienne obligatoire pour chaque école et que, à moyen terme, cela puisse aboutir à la rénovation thermique des bâtiments. De même, nous souhaitons également alerter sur les aberrations commises en matière de recyclage des déchets. Le tri n'est pas encore effectué sur l'ensemble des campus et, même lorsque c'est le cas, il va rarement jusqu'au bout du cycle. Alors que beaucoup de prestataires mélangent les déchets, nous souhaitons porter la mise en place d'un recyclage cadré nationalement, de l'étudiant·e jusqu'au prestataire extérieur.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur est un moment charnière au cours duquel la sensibilisation aux enjeux de transitions écologiques est plus qu'importante. Ainsi, la question de la formation à la transition écologique est un enjeu central et une bataille importante que mèneront nos élu·e·s au cours des deux prochaines années en CNESER.

Ainsi, le rapport transmis au ministère en juillet 2020 à ce sujet doit constituer selon nous une base solide pour transformer l'enseignement supérieur et la recherche et doit s'accompagner de moyens financiers pour y parvenir. En effet, malgré ces recommandations, rien n'est encore connu des modalités de cet enseignement qui requiert un cadrage national, global et transversal et adapté au type d'établissements.

Aussi, nous considérons que la formation académique n'est pas le seul segment à prendre en compte. Sur de nombreux campus, l'activité d'associations très diverses engendre parfois un impact énergétique néfaste. Dès lors, nous souhaitons que les écoles soient plus vigilantes en la matière. La formation des associations ainsi que le respect de critères écologiques avant l'attribution de subventions seront, en ce sens, d'une importance majeure.





# NOS PRIORITÉS

ET

# LA LISTE

**«UNEF ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES,  
POUR DÉFENDRE UN SERVICE PUBLIC  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
OUVERT, ÉMANCIPATEUR ET  
DÉMOCRATIQUE POUR TOU·TE·S !»**

# NOS 11 PRIORITÉS

## OUVERT

### 1. DÉFENDRE LE LIBRE ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

#### Contre la sélection et Parcoursup

Des milliers de jeunes n'ont pas d'inscription à la fin de la phase principale de Parcoursup. L'UNEF se bat pour ré-instaurer le libre accès à la filière de son choix.

#### Pour le libre accès en master

La sélection en master laisse chaque année +10.000 jeunes sans formation. L'UNEF se bat pour le droit à la poursuite d'études et la création de places.

#### Pour la gratuité de l'enseignement supérieur

Permettre à tou-te-s de faire des études, indépendamment de son origine sociale ou de sa nationalité impose de lever l'ensemble des barrières financières.

### 2. SE BATTRE POUR UN MEILLEUR FINANCEMENT ET PLUS DE RÉUSSITE

#### Pour un financement 100% public

L'investissement par étudiant-e est beaucoup plus faible qu'il y a 10 ans. Plus que jamais, il est nécessaire de planifier une augmentation du budget de l'ESR de 2 Mds d'euros par an.

#### Pour un cadrage national des modalités d'examens

L'UNEF se bat pour conserver nos droits fondamentaux, concernant l'évaluation notamment, qui doivent être garantis : la session de rattrapage, la compensation des notes, une évaluation continue et progressive.

## ÉMANCIPATEUR

### 5. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

#### Pour la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives

Afin de garantir un salaire en fonction de notre niveau d'études pour un meilleur salaire en début de carrière.

#### Pour une Aide à la Recherche au Premier Emploi

L'ARPE a été supprimée puis ré-instaurée, mais à 70% du montant de la bourse. L'UNEF se bat pour son retour à 100%, son élargissement à tou-te-s, et sa prolongation dans le temps.

### 6. LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

#### Pour une politique ambitieuse dans nos établissements

- La mise en place effective des cellules de veilles et d'écoutes pour lutter contre toutes les discriminations, avec des moyens suffisants
- La mise en place du prénom d'usage sur demande simple et de toilettes neutres dans les établissements
- La formation des personnel-le-s, professeur-e-s et personnel-le-s de santé
- Donner un budget dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

### 7. POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉCOLOGIQUE

Mise aux normes énergétiques et construction de bâtiments écoresponsables.	100% des étudiant-e-s formé-e-s aux enjeux de transition écologique	Pour un financement de la recherche en innovation écologique à la hauteur des besoins
--	---	---

## DÉMOCRATIQUE

### 3. DÉFENDRE DES UNIVERSITÉS DE PROXIMITÉ

#### Contre les fusions d'établissements

Cela réduit considérablement la démocratie étudiante. Pire, sous forme expérimentale, l'établissement peut à terme augmenter librement nos frais d'inscription.

#### Pour développer les antennes universitaires

Souvent sous-financées, les antennes universitaires risquent souvent de fermer, alors qu'elles permettent un accès aux études à plus de jeunes dans des villes où le coût de la vie est plus faible.

### 4. RENFORCER LA VOIX DES ÉTUDIANT-E-S

#### Garantir et réformer la démocratie étudiante

Les étudiant-e-s doivent avoir plus de places dans les conseils et un poids décisionnel plus important, car les sujets discutés et votés les concernent.

#### Pour des référendum étudiant-e-s

Sur les sujets qui nous concernent et qui impacteront fortement nos études ou notre quotidien dans nos universités.

#### Pour une réforme du CNESER

Le CNESER doit donner plus de places aux élu-e-s étudiant-e-s qui doivent être plus nombreu-x-ses ; avec un garde-fou contre la publication de textes lorsqu'ils sont rejetés à une large majorité du CNESER.

## POUR TOUT-E-S

### 8. LES ÉTUDIANT-E-S ÉTRANGER-ÈRE-S

- Contre l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiant-e-s étranger-ère-s
- 1 carte étudiante = 1 titre de séjour
- Pour des guichets uniques afin de faciliter les démarches administratives et le renforcement des aides pédagogiques

### 9. LES DOCTORANT-E-S ET LA RECHERCHE

#### Pour une insertion professionnelle digne

Le doctorat doit être valorisé. L'UNEF se bat afin d'assurer une rémunération à la hauteur du niveau de qualifications.

L'ensemble des thèses doivent être financées sur toutes leurs durées. Des infrastructures doivent être dédiées aux doctorant-e-s et l'encadrement doit être renforcé.

### 10. LES ÉTUDIANT-E-S EN IUT ET EN SANTÉ

- Garantir la cadrage national des programmes et l'égalité entre les IUT

Contre une réforme élitiste et sélective des études de santé : L'UNEF s'oppose à la suppression du droit au redoublement en PASS et au numerus apertus

### 11. LES ÉTUDIANT-E-S EN ÉCOLE

#### Pour un cadrage national des frais d'inscriptions afin de favoriser l'accès pour tou-te-s

Rattrapages, droit au redoublement, compensation des notes, régimes dérogatoires ...

# LA LISTE

# UNEF & ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

RANG	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT N° EN CHIFFRE ROMAIN	DIPLÔME PRÉPARÉ ET ANNÉE EN COURS
1	Mme	Ouelhadj	Imane	Université Paris - X	L2 Etudes Politiques
1 bis	M	Bourgeon	Quentin	Université Evry-Val d'Essone	M1 Ingénierie de la formation et des relations avec l'emploi
2	M	Sautron	Rudrigue	Université de la Réunion	L3 Information communication
2 bis	Mme	Hamidi	Hania	Université de Lorraine	M1 Sociologie
3	Mme	Paques	Sophie	ENS-EHESS	M1 Sciences sociales
3 bis	M	Personnaz	Max	Université Paris - IX	M1 Droit
4	M	Larrouy	James	Université des Antilles	Doctorat de Mathématiques
4 bis	Mme	Hocquard	Salomé	Université Paris 1 Pathéon Sorbonne	L2 Droit
5	Mme	Ndungu	Bridget	Sorbone Université	L2 Mécanique
5 bis	M	Chaarana	Majdi	Université Lyon - II	L3 Histoire
6	M	Saddedine	Aghiles	Université Paris - VIII	L3 Philosophie
6 bis	Mme	Baesel	Amandine	Université de Bordeaux	L2 Droit
7	Mme	Diagne	Aïda	Université de Lille	L2
7 bis	M	Dehmouni	Dahmane	Université Paris - XIII	M1 Innovation et communication
8	M	Malosse	Célian	Université Toulouse - II	L2 Sociologie
8 bis	Mme	Brame	Marielle	Université d'Orléans	L3 Sciences du langage
9	Mme	Saadoun	Sara	Université Paris - III	L3 Lettres FLE
9 bis	M	Werb	Ethan	Institut d'études politiques de Paris	Collège universitaire de science politique- 2ème année
10	M	Gossot	Lukas	Université Clermont	L1 Sociologie
10 bis	Mme	Elbichr	M'barka	Université Angers	Doctorat Géographie Sociale
11	Mme	Gourgand	Laura	Le Mans Université	L1 LLCER Anglais
11 bis	M	Jaud	Alexandre	Université de La Rochelle	L1 Divers Sciences, Technologies et Santé

# **LA LETTRE DES ÉLU-E-S**

---

**ÉLECTIONS AU CNESER 2021  
BILAN ET PROJET**